

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2018 20h30

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 4

secrétaire de séance : Maryvonne Lenfant

- Mise en conformité avec la RGPD (règlementation européenne protection Données personnelles) en liaison avec AGEDI : le syndicat intercommunal AGEDI, qui est notre prestataire depuis une quinzaine d'années pour ce qui concerne les logiciels dédiés « mairie » et la dématérialisation des actes administratifs, propose de mutualiser gratuitement son service RGPD ; Mme Andrey expose l'intérêt d'adhérer à ce dispositif qui permet à une petite commune sans moyens spécifiques de se mettre en conformité avec la loi et de protéger les données qu'elle manipule.  
Adhésion à ce service adoptée à l'unanimité 5 POUR
- Acceptation du montant de la vente des peupliers de la commune : le chèque des Ets Cagnacci d'un montant de 420 € est accepté par le Conseil  
adopté à l'unanimité 5 POUR
- Devis de l'Argonnaise pour la réfection du trottoir et la pose d'un caniveau le long du terrain communal : les travaux prévus doivent parachever le drainage du lavoir qui a été effectué cet hiver et empêcher l'eau de ruisseler ; ils seront effectués en même temps que la réfection du parapet de l'abribus ; le devis d'un montant de 1025.28 € TTC est approuvé ;  
adopté à l'unanimité 5 POUR
- Abattage d'arbres du chemin du Petit Moulin : il s'avère que l'appartenance de ces arbres à un propriétaire privé d'une part et à la Commune d'autre part nécessite que soit bien mis en évidence le bornage du terrain ; plusieurs membres du Conseil iront prochainement délimiter avec précision les coupes respectives à effectuer ; les devis correspondants pourront ainsi être établis sans contestation et l'abattage sera effectué vers la fin octobre.
- Devis d'électricité pour l'église : les travaux envisagés, qui devaient permettre d'installer des chauffages d'appoint en cas de besoin ainsi que 3 spots pour illuminer les vitraux de l'intérieur, sont jugés trop onéreux et le Conseil n'y donne pas suite.
- Désignation des 4 membres de l'AFR à renouveler : après avoir recueilli l'assentiment préalable de chacune des personnes concernées, le Conseil désigne les membres suivants  
CHATELOT Alexandre, DAIRE Fabrice, MOREAUX Stéphane et HABERT Gérard  
adopté à l'unanimité 5 POUR
- Désignation de l'agent recenseur pour 2019 Madame Andrey propose que ce soit la secrétaire Audrey WATIER qui soit agent recenseur et qui perçoive les indemnités correspondantes  
adopté à l'unanimité 5 POUR
- Point sur l'avancement du PLUI (plan local urbanisme intercommunal); enquête  
Le PLUI en est maintenant à la phase de Diagnostic territorial (voir site internet de la 2C2A, et la revue distribuée dans les différents foyers) ; la commune, comme toutes celles de la 2C2A, doit remplir une brève enquête et mettre à la disposition du public le registre de concertation qui lui a été adressé .  
Les membres du conseil vont se réunir très prochainement pour définir les modalités de la concertation et renseigner l'enquête préliminaire.
- Achat de panneaux de signalisation le Conseil est favorable à l'achat de 2 panneaux « Voisins Vigilants » pour les deux entrées de village ainsi que des panneaux « Ralentir » pour les écarts où se trouvent en particulier des enfants ; il charge Mme Andrey de faire une demande auprès de l'entreprise KELLER

### Questions diverses

- ✓ Cérémonie du 14 juillet : sera organisée comme l'an passé avec vin d'honneur et petit buffet
  - ✓ La Flamme du souvenir sera transmise par Bairon et ses environs dont la commémoration est prévue le samedi 3 novembre (rappel : pour Montgon, c'est le 4 )
  - ✓ Elections à la Chambre d'agriculture : Mme Andrey informe qu'un courrier sur ce sujet a été affiché en mairie( inscriptions sur les listes électorales)
-